



ARRÊTÉ N° 24 04 03

Portant modification de l'arrêté n°21 09 05
relatif à l'affichage électoral sur la
commune de LA TRINITÉ.

Le Maire de la ville de La Trinité,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, articles L. 51, R. 26 à R. 28 ;

Vu l'article R. 610-5 du code pénal ;

Vu l'arrêté n°21 09 05 fixant les emplacements d'affichage électoral sur la commune de LA TRINITÉ,

Vu l'arrêté préfectoral portant division des communes du département des Alpes-Maritimes en bureaux de vote pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Vu l'instruction du Gouvernement IOMA2406670J du 4 avril 2024, relative à l'affichage électoral dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024,

Considérant que l'autorité municipale est chargée de désigner les emplacements réservés pendant la durée de la période électorale de toutes les élections, à l'apposition des affiches électorales,

Considérant que l'élection des représentants au Parlement européen, du fait de son organisation dans le cadre d'une circonscription unique, favorise des candidatures nombreuses,

ARRÊTE

Article premier

Les emplacements réservés à l'affichage électoral pendant la durée de la période électorale de toutes les élections sont fixés comme suit :

1- À côté de chacun des 11 bureaux de vote, à savoir :

Bureau de vote n°0001	Hôtel de Ville	<i>Salle des mariages Boulevard Général de Gaulle</i>
Bureau de vote n°0002	École maternelle Victor Asso <i>(Anciennement école maternelle Eau vive)</i>	<i>Ecole maternelle Victor Asso Boulevard François Suarez</i>
Bureau de vote n°0003	Mairie annexe de Laghet	<i>Mairie annexe de Laghet Place du Sanctuaire quartier Laghet</i>
Bureau de vote n°0004	École maternelle Les Chênes Verts	<i>Ecole maternelle Les Chênes Verts Avenue Denis Delahaye</i>
Bureau de vote n°0005	École maternelle La Plana	<i>Ecole maternelle La Plana Boulevard Maurice Langlet</i>
Bureau de vote n°0006	Foyer communal de la Cité du Soleil	<i>Foyer Communal de la Cité du Soleil Avenue Gaston Mouton</i>
Bureau de vote n°0007	École maternelle Victor Asso <i>(Anciennement école maternelle Vira Souleu)</i>	<i>Ecole maternelle Victor Asso Boulevard François Suarez</i>
Bureau de vote n°0008	École maternelle Victor Asso	<i>Ecole maternelle Victor Asso Boulevard François Suarez</i>
Bureau de vote n°0009	École maternelle Denis Delahaye	<i>Ecole maternelle Denis Delahaye Avenue Sainte Anne</i>
Bureau de vote n°00010	Collège La Bourgade	<i>Collège La Bourgade Allée des Lucioles</i>
Bureau de vote n°00011	Gymnase La Bourgade	<i>Gymnase La Bourgade 4, rue Jean Michéo</i>

2 – Emplacement supplémentaire :

Suppression de l'emplacement supplémentaire localisé au Rond-Point des Amis de la Liberté - 80, boulevard Général de Gaulle – contre la barrière à la droite de la banque CIC,

Article 2

Une portion égale de chacun des emplacements ci-dessus désignés sera attribuée à chaque candidat en ayant fait la demande dans le délai légal ; la désignation en sera faite en mairie à la personne chargée de l'apposition des affiches de chacun des candidats.

Article 3

Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit, pendant la durée de la période électorale, en dehors de ces emplacements ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats.

Article 4

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5

Monsieur le Directeur général des services et madame la cheffe de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en la forme accoutumée.

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

*A Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
A Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de la Commune de La Trinité,
A Madame la Responsable de la Police municipale de la Commune de La Trinité,
A Madame la Directrice de la Direction de l'aménagement et de la prospective,
A Monsieur le Directeur général des services de la commune de La Trinité.*

Fait à la Trinité, le **1 1 AVR. 2024**

Ladislas Polski
Maire de La Trinité
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

